

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU **BOURGET-EN-HUILE**DEPARTEMENT
DE
LA SAVOIE

Séance du 28 mai 2020

N° 10-2020

L'an deux mil vingt et le 28 mai à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Bourget en Huile, sous la présidence de M. BARBAZ Régis, Maire.

Présents : BARBAZ Régis, PERROUX Jean-François, MASNADA Véronique, PESENTI Patrick, DONJON Gérard, ANSARD Jacqueline, NOWOTNY Dominique, DONJON Dominique, DUPRAZ Anne, PALLARES-MOREL Céline, SANTT Florent

Nombre de Conseillers en
exercice : 11

Date de la convocation : 22 mai 2020

Nombre de présents : 11

Madame PALLARES-MOREL Céline a été élue secrétaire de séance.

Nombre de votants : 11

Monsieur le Maire,

Rappelle au conseil municipal que par courrier en date du 30 janvier 2020, le Préfet a demandé le classement des parcelles n° A68, A69, A70 et A71 en zone N.

OBJET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approbation de la carte après le classement en zone N des parcelles A68, A69, A70 et A71 sur demande de Monsieur le Préfet

- Approuve la carte communale telle que modifiée suite à la demande de classement en zone N des parcelles n° A68, A69, A70 et A71, par Monsieur le Préfet,
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires suite à cette approbation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire, Régis BARBAZ

